
BAPE-17.12

Référence:

17. Le transport maritime

Demande ou Question:

17.12 Dans le cadre du projet de Zone de protection maritime (ZPM) de l'estuaire, y aura-t-il un contrôle spécifique de la vitesse des navires ou autres mesures particulières comme pour le bruit ?

Réponse:

Tel que mentionné dans la réponse à la question Q-045 de l'ACÉE, Énergie Cacouna reconnaît l'importance de l'estuaire du Saint-Laurent pour les mammifères marins et a identifié des mesures d'atténuation importantes pour répondre aux objectifs de la ZPM Estuaire du Saint-Laurent dans le rapport principal de l'Étude d'impact sur l'environnement et dans l'addenda – Transport Maritime. Un sommaire des impacts potentiels de chacune des phases du projet sur les mammifères marins ainsi que les mesures d'atténuation proposées sont présentés au tableau Q-045-1.

De plus, Énergie Cacouna appliquera les directives et les mesures raisonnables afin de prévenir les impacts potentiels du projet. Énergie Cacouna continuera de travailler conjointement avec Pêches et Océans Canada et les différents intervenants afin de s'assurer que son projet concorde avec les objectifs de la ZPM.